

Les cambriolages

Vous êtes à votre domicile :

- Fermez votre porte à clé.
- Fermez vos fenêtres :
 - si vous ne pouvez pas les surveiller.
 - si elles sont facilement accessibles.
- Ne pas laisser les clés de véhicule visibles ou accrochées derrière la porte du domicile.



En cas d'absence prolongée :

- Signalez votre absence à la brigade de gendarmerie ou au commissariat de police le plus proche; les patrouilles de surveillance seront effectuées.
- Faites suivre votre courrier ou demandez à un voisin de le relever. Le courrier qui s'accumule dans votre boîte aux lettres signale votre absence.
- Demandez à quelqu'un d'ouvrir régulièrement les volets : votre domicile doit paraître habité.
- Ayez si possible recours à un système d'alarme, c'est un moyen efficace pour éloigner les voleurs.
- Ne laissez pas d'objets à l'extérieur de votre domicile qui permettraient aux malfaiteurs d'accéder à une fenêtre.



Protégez-vous

Protégez vos biens :

- Dissimulez autant que possible vos objets attrayants et facilement transportables.
- Placez vos objets de valeurs (argent, bijoux,...) dans un coffre ou à la banque.
- Enregistrez les numéros de série et les caractéristiques particulières de vos objets de valeurs et/ou prenez une photographie s'il s'agit de bijoux ou d'objets d'art. (Ces informations pourraient être utiles à l'enquête le cas échéant).



Protégez votre véhicule :

- Si possible, mettez votre véhicule dans un garage.
- Le cas échéant, stationnez votre véhicule dans un endroit bien éclairé et non isolé.
- Fermez systématiquement votre véhicule à clé.
- Même pour une courte absence :
 - arrêtez votre moteur
 - enlevez votre clé de contact
 - remontez les vitres des portières.
- Les dispositifs antivols sont dissuasifs contre le vol.
- Braquez les roues dans le sens contraire de la chaussée.
- Verrouillez, lorsque vous circulez en ville, les sécurités intérieures des portes afin d'éviter un car-jacking (vol d'un véhicule avec violence ou menace à l'encontre du conducteur ou des passagers).

Comment réagir si vous avez été victime

- Ne touchez à rien.
 - Composez le 17 si il y a une urgence.
- Sinon déposez plainte auprès de la gendarmerie ou de la police.
- Communiquez les références et/ou photographie des objets dérobés.
- Faites une déclaration de vol à votre assurance dans les deux jours.
- En cas de vol de chèques ou de carte bancaire, faites le plus rapidement possible opposition auprès de votre banque.

Numéros utiles

Chèque volé

08 92 68 32 08

Carte bancaire dérobée

08 92 70 57 05

Numéro d'urgence

Composer le 17



Les services de gendarmerie et de police

Vigilance Citoyenne

Afin d'optimiser les chances de retrouver les malfaiteurs et d'améliorer la réactivité des services de gendarmerie et de police.

Voici les informations à relever en cas de flagrant délit.

- Observer votre agresseur pour en donner un signalement très précis. (Signes distinctifs).
- Noter le moyen de locomotion utilisé
- Mémoriser le type, plaque d'immatriculation ainsi que la couleur du véhicule utilisé.
- Maintenir les lieux en l'état jusqu'à l'arrivée de la Gendarmerie ou de la Police.
- Retenir ou identifier les témoins.

Donner l'alerte le plus rapidement possible

peut permettre de faire échouer un cambriolage ou permettre une interpellation rapide des auteurs.



17



En cas d'urgence COMPOSEZ LE 17



En cas d'absence prolongée Prévenez la Brigade ou le Commissariat Local

Coordonnées de la Gendarmerie ou du commissariat le plus proche

à conserver près de votre téléphone



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Prévention contre le CAMBRIOLAGE

